

Tableau prévisionnel des points inscrits à l'ordre du jour

N° D'ORDRE	SUJET	RAPPORTEUR
	Approbation du procès-verbal du 30 mars 2016	
<b>2016/49</b>	<b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b> / Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte d'acquisition d'un fonds de commerce sis 30 rue Stalingrad au Pré Saint-Gervais	J-A. Pecault
<b>2016/50</b>	<b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b> / Acquisition par la Ville du lot B sis, 7/9 rue Emile Augier appartenant à la SCI Yvoire	Monsieur le Maire
<b>2016/51</b>	<b>DOMAINE ET PATRIMOINE</b> / Cession du lot E sis, 7/9 rue Emile Augier au profit de la SCI Yvoire	Monsieur le Maire
<b>2016/52</b>	<b>INTERCOMMUNALITE</b> / Convention de mandat concernant le Plan Local d'Urbanisme	Monsieur le Maire
<b>2016/53</b>	<b>INTERCOMMUNALITE</b> / Révision de la première fraction du Fonds de Compensation des Charges Territoriales pour l'année 2016 – FCCT équilibre Pacte financier	Monsieur le Maire
<b>2016/54</b>	<b>INTERCOMMUNALITE</b> / Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) de l'EPT Est Ensemble	Monsieur le Maire
<b>2016/55</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> / Accord-cadre relatif à l'organisation de classes de neige pour les élèves des écoles élémentaires de la ville du Pré Saint-Gervais	L. Baron
<b>2016/56</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> / Avenant au marché relatif à l'élaboration de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et la petite enfance, les personnes âgées et le personnel municipal	L. Baron
<b>2016/57</b>	<b>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</b> / Convention de mise à disposition de locaux, et de moyens matériels et techniques entre la ville et les assistant(e)s maternel(le)s de la MAM « Pas à Pas »	M. Doine
<b>2016/58</b>	<b>FINANCES LOCALES</b> / Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école de Plein Air de Pantin pour l'année scolaire 2015/2016	L. Baron
<b>2016/59</b>	<b>FONCTION PUBLIQUE</b> / Mise à jour du tableau des effectifs	Monsieur le Maire
	<i>Liste des décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales</i>	